

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 4 avril 2014

## 6 Centre Communal d'Action Sociale - Conseil d'Administration – fixation du nombre d'administrateurs

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, M. CABARET, M. LEMAIRE, M. BOUADDI, Mmes OYONO, CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. ASSAMTI, M. MONTES, Mme GOMES-NASCIMENTO, M. BOUKHACHBA, Mme DHOURY, M. AKABLI, Mme DUHIN, M. N'DIAYE, Mme FAZAL, M. DEME, Mme BARBETTE, M. LELONG, Mmes MOUSSATEN, SAVAS, M. ATAKAYA, Mme MEHADJI, M. BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme DIAO-M'BAYE, M. RIFI-SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme QUENEUTTE

Pouvoir à : M. SERTAIN

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

- |  |    |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal   | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice                            | 39 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés | 39 |

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Maire, expose :

L'article L123-6 du code de l'action sociale et des familles prévoit que les membres élus par le conseil municipal et les membres nommés par le maire le sont à la suite de chaque renouvellement du conseil municipal et pour la durée du mandat de ce conseil.

Les dispositions afférentes à la composition du conseil d'administration des centres communaux d'action sociale et au mode de désignation des administrateurs, élus et nommés, sont codifiées aux articles L123-6, R123-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles, ainsi qu'à l'article L237-1 du code électoral.

Ce conseil d'administration est composé comme suit :

- du Maire qui en est le président de droit
- Et en nombre égal :
  - Dans la limite maximale de **8 (huit)** membres élus en son sein par le conseil municipal,
  - Dans la limite maximale de **8 (huit)** membres nommés par le maire parmi les personnes non-membres du conseil municipal, et selon les conditions fixées par l'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles,

Soit 16 membres, en plus du Président.

# maintenant !

L'article L123-6 du code de l'action sociale et des familles prévoyant que quatre catégories d'associations doivent obligatoirement faire partie du conseil d'administration, il en ressort que le nombre des membres élus en son sein par le conseil municipal et des membres nommés par le maire ne peut être inférieur à quatre pour chaque catégorie, soit huit membres au minimum, plus le Président.

Il vous est proposé de fixer le nombre de membres élus par le conseil municipal à **8 (huit)**.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-29,  
Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L123-6 et R123-  
Vu le code électoral, notamment l'article L237-1,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : **39**

Pour : **39**

Contre : **0**

Abstention : **0**

■ Décide à l'unanimité :

Article unique: de fixer à **8 (huit)** le nombre de membres élus siégeant au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **08 AVR. 2014**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

**DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE**

après dépôt en Sous-Préfecture le... *10/04/2014*

et publication ou notification le... *08/04/2014*

CREIL, le... *10/04/2014*.....

**LE MAIRE**

Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise



**Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy**

**C'est maintenant !**  
www.creil.fr

LA VILLE  
**CREIL**  
OISEPICARDIE